

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DJS 484 Lancement d'un marché de prestations de services pour la gestion de la piscine Joséphine-Baker amarrée au Port de la Gare (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics et notamment ses articles 28 et 30 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe de lancement d'un marché de prestation de services pour la gestion de la piscine Joséphine-Baker amarrée au Port de la Gare (13e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement d'un marché de prestation de services pour la gestion de la piscine Joséphine-Baker (13e) en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics, avec publicité et mise en concurrence préalable.

Article 2 : Sont approuvés le règlement de consultation, l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article. 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, natures 611 et 62878, rubrique 413 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les années 2014 et 2015, sous réserve des décisions de financement.